

S.E.D.

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 14A rue de la Bise 22100 TADEN
853 947 281 RCS SAINT MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants au cours des exercices écoulés, les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il décide, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

ADOPTION

Cette décision a été adoptée par décisions de l'Associé Unique en date du 16 mai 2024.

**Certifié conforme
Le Président**

